

Compte rendu du Conseil Municipal

Vendredi 04 Février 2022

La Présidente ouvre la séance à 20h 30.

Présents : 9.

Absents : - Delphine Comayras pouvoir donné à David Roques
- Hervé Boudes

Le secrétaire de séance est: Fournier Fabien.

Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu du 07 janvier 2022

2. Réhabilitation école/mairie

Délibération pour l'acceptation du plan de financement des travaux école/mairie.

Renseignements ont été pris auprès de chaque organisme afin de connaître le taux des subventions escomptées.

Plan de financement présenté :

I - COUT D'OPERATION :

1 - Marché de maîtrise d'œuvre	90 000,00 € HT
2 - BCT, CSPS, études et diagnostics	31 725,00 € HT
3 - Coût total des travaux	1 070 000,00 € HT

Coût total d'opération : 1 196 667,25 € HT arrondi à 1 200 000,00 € HT

- Coût d'opération partie 1 pour 2022 : **renovation école 70%** 840 000,00 € HT
- Coût d'opération partie 2 pour 2023 : **renovation mairie 30%** 360 000,00 € HT

II - PLAN DE FINANCEMENT

DSIL sur rénovation énergétique : montant des travaux 355 000 € taux 40% 142 000,00 € HT

Plan de financement 2022 partie 1 rénovation école(70%)

Montant des travaux : 840 000,00 € HT

- DETR 2022 tranche 1 : taux 40% 336 000,00 € HT
- Région Occitanie : 126 000,00 € HT
- Conseil Départemental Aveyron : 15% 126 000,00 € HT

Total subventions 2022 partie 1 - école : 70% 588 000,00 € HT

Plan de financement 2023 partie 2 rénovation mairie (30%) 360 000,00 € HT

- DETR 2023 tranche 2 : taux : 30% 108 000,00 € HT
- Région Occitanie 26 000,00 € HT
- Conseil Départemental : 25% 100 000,00 € HT

Total subventions 2023 partie 2 mairie : 65% 234 000,00 € HT

Total subventions projet ...964 000,00 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité le plan de financement des travaux. Le Conseil Municipal devra éventuellement se réunir à nouveau selon les directives et conseils de la Sous-Préfecture.

3. Eclairage public.

Dans le cadre des travaux d'éclairage public inhérents à la convention de groupement de commande et de modernisation de l'éclairage public le SIEDA indique que le montant des travaux s'élève à 25 514,50 Euros H.T. (30 617,40 € TTC)

Sur ce montant, compte tenu de l'aide apportée par le SIEDA de 350 € par luminaire soit 14 700,00 €, le reste à charge de la Commune est de 15 917,40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte à l'unanimité le lancement des travaux.

4. Bibliothèque municipale.

Le désherbage de la bibliothèque (tri des livres) est effectué par 2 bénévoles de la commune guidées par une représentante de la Bibliothèque Départementale.

Après en avoir délibéré, le Conseil va proposer le don des livres à l' APE de l'école qui pourra s'occuper de leur vente et bénéficier de l'argent perçu.

5. Garderie école :

- Tarif : actuellement, les familles paient 0,50 cts pour ½ h de garderie et 1€ pour 1 h. Pour des raisons de comptabilité, ce tarif passera à 1€ de l'heure entamée lors de la prochaine rentrée scolaire.
- Horaires: Une famille a demandé s'il était possible de prolonger la garderie du jeudi et vendredi jusqu'à 18h30.

Après en avoir délibéré, le conseil accepte le prolongement de la garderie le jeudi et vendredi jusqu'à 18h30.

6. Achat débroussailleuse

La machine actuelle ayant plus de dix ans, son renouvellement est nécessaire. Notre employé communal, avec l'entreprise Mauron Jean-Louis, ont proposé deux devis au conseil. Celui-ci choisit une débroussailleuse d'une valeur de 1100€ HT.

Questions diverses

a) Vitrines d'affichage

12 vitrines d'affichage, à 55€ pièce, vont être achetées pour l'ensemble de la commune. Leur assemblage sera réalisé par des bénévoles lors de journées organisées.

b) Broyage des déchets verts

Les déchets verts de Montjoux et Candas vont être broyés par l'entreprise Christian le Jardinier. Les résidus pourront être récupérés par les habitants.

c) Déchetterie verte Candas

Un nouvel emplacement est en projet au fond du parking de la salle des fêtes.

d) Miroir chemin des Cans Candas

Un miroir et un panneau (sans interdit sauf riverain) vont être installés au départ du chemin des Cans, pour faciliter la sortie et prévenir de son accessibilité.

e) Cantine

Durant l'absence de l'enseignante, ses élèves non présents n'ont donc pas consommé les repas commandés.

Le montant s'élève à environ 107€. La mairie prendra en charge cette somme pour éviter aux parents d'élèves de payer des repas non consommés par les enfants.

f) Columbarium

Un devis va être demandé à l'entreprise Didier et Dominique ALBERT, fabricant de Columbarium Granit, pour les cimetières de Candas et Roquetaillade.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h 30.